



**CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTE DES SCIENCES**  
**PROCES-VERBAL**

de la séance du 22 mars 2017 à 17h15  
Auditoire A1S059

**Présents** : D. Picard, T. Bürgi, E. Huysecom, T. Soldati, L. Caricchi, E. Samankassou, P.-Y. Morgantini, X. Perret, L. Guenee, S. Gariglio, C. Egger, S. Fischer, L. Hyvärinen, R. Lutz, L. Truscello, J. Moser, L. Marques

**1. Excusés et invités**

**Invités** : Prof. Patel, M. Schaller, Administrateur, M. Lacour, Doyen, Prof. Marchand-Maillet (points informatique), Prof. C. Charbonnel, C. Renner, Vice-doyen.

**Excusés** : S. Naïm, D. Buchs, J.-P. Wolf, L. Scapozza, A. Moscariello

**2. Annonce des divers**

- Les étudiants souhaitent faire un retour sur le groupe de travail cafétéria.

**3. Adoption du procès-verbal du 17 janvier 2017**

Point 11 :

L. Truscello précise que le loyer est versé à la DIBAT et s'il y a un surplus, celui-ci est reversé à l'Université.

Il est également demandé que la dernière phrase soit modifiée comme suit : La mission du groupe devra être associée au prestataire de service.

Soumis au vote avec cette correction, le procès-verbal est adopté (17 oui, 0 non, 1 abstention) avec remerciements à sa rédactrice, Lisette.

**4. Communications du Président**

- Le Président informe que Lena Hyvärinen et Raphael Lutz (corps étudiants) ont été élus tacitement. Aucune opposition n'a été déposée.
- Le Président informe qu'il devra quitter la séance à 18h45. Il demande donc au Prof. Huysecom, doyen de l'assistance, de bien vouloir le remplacer le moment venu.
- Le Prof. Patel présentera le point 13 en début de séance.

**5. Communications du Doyen**

- Le Doyen explique que suite à la demande du Décanat, les professeurs qui ont eu des ponctions sur leurs fonds dormants seront remboursés s'ils en font la demande auprès du Secrétaire général et qu'à l'avenir une information sera transmise aux titulaires des comptes dormants concernés avant la fin de l'année. Il précise que tous les fonds institutionnels sont concernés, mais qu'en cas de doute, il faut vérifier auprès de M. Ferrillo.
- Le Doyen indique qu'Eclosion, Fongit et Unitec sont venus présenter leurs services au Conseil décanal du 20.02.2017.
- Le Doyen explique qu'une première rencontre a été organisée entre les décanats in corpore des facultés de médecine et de sciences. Ces réunions auront lieu tous les 6 mois. Cette première réunion a eu pour but de discuter des R-Equip, des sciences biomédicales, du CILS pour une demande à la COB3, de la mise à disposition des espaces interfacultaires, du mentoring et du passage des étudiants qui auraient fait une première année de Bachelor en médecine et qui viendraient en sciences. Il indique que la prochaine réunion aura lieu au mois de juin. Si les membres du Conseil participatif

souhaitent qu'il discute d'un sujet en particulier, ils peuvent lui transmettre leurs demandes. Le Doyen indique qu'un projet de doctorat en Life Science est en cours et qu'il sera conjoint aux deux facultés.

- Le Doyen rappelle que le harcèlement et le sexisme concernent aussi bien les étudiants que les collaborateurs. Le 8 mars tous les collaborateurs ont reçu un mail rappelant que l'Université ne peut tolérer le harcèlement. Les facultés de médecine et des sciences sont très impliquées dans cette lutte. Le Rectorat a créé un groupe de travail qui fera une campagne sur le harcèlement d'une durée de 2 ans à partir de la prochaine rentrée, avec une mise en place de moyens de communications tels que des films, des affiches, etc. Le Doyen rappelle que si une personne a la connaissance d'un cas, il ne faut pas hésiter à en parler à lui-même, aux Vice-doyens, aux présidents de section, ou pour les étudiants à la DIFE, etc. La charte éthique a également été traduite en anglais. Elle sera imprimée et distribuée aux nouveaux arrivants et la page web sera modifiée. Il est demandé si une marche à suivre sera établie. Le Doyen répond par l'affirmative et précise qu'elle sera sous la même forme d'un guide comme pour les congés maternité-paternité.
- Le Doyen explique le bilan des évaluations des enseignements 2015-2016 restent dans la moyenne. Il n'y a pas eu de baisse ou d'augmentation significative. Le Doyen a demandé la liste des cours indiquant un taux d'insatisfaction anormal et il y aura un point à une prochaine séance du Conseil décanal. L. Truscello indique que les étudiants sont disposés à participer dans ce bilan. Une discussion s'engage sur les évaluations de cours envoyées par ADEVEN. Il est proposé d'inviter un représentant d'ADEVEN lors d'une prochaine séance. Le Président accepte et organisera cette présentation prochainement.

**Ajout au procès-verbal :** A la suite de la séance, J. Moser s'est renseignée auprès de Mme Mallory Schaub, ADEVEN, au sujet des évaluations individuelles pour les cours à plusieurs intervenants. Voici sa réponse : « *Pour les cours à plusieurs intervenants (listés dans la base de données - programme des cours), le questionnaire que nous établissons comprend d'office une rubrique propre à chaque intervenant (questionnaire de base + module intervenant 1 + module intervenant 2 + module intervenant 3...).* »

*Maintenant si un des intervenants souhaite une évaluation complètement individuelle, soit lui ou son responsable doit en faire la demande. Mais ce n'est pas obligatoirement le responsable qui demande pour les intervenants. Toutefois, nous craignons que si tout le monde se met à demander des évaluations complètement individuelles pour chaque intervenant, cela augmentera considérablement le nombre d'enquêtes, ce qui risque d'interférer avec le taux de réponse. Il serait donc judicieux qu'il y ait une entente entre les intervenants et le responsable pour éviter les excès d'enquêtes. »*

- Le Doyen indique que les MOOCS sont en développement dans les différentes facultés. A la Faculté des sciences, il y en a deux : 1 en physique des particules et 1 en astronomie. Les classes inversées suscitent de l'intérêt. Le Doyen prévoit d'inviter les responsables des MOOCS pour présenter d'autres méthodes de didactique d'enseignement.
- Le Doyen informe que 46% des subsides accordés par le FNS sont issus de requêtes de la Faculté des sciences. Il remercie les professeurs, car ce bon résultat est grâce à eux. Il précise que 20% est consacré à des postes de relève, ce qui est très favorable.
- Le Doyen explique que le Rectorat a transmis une enquête OFS demandant aux diplômés ce qu'ils faisaient après avoir terminé leurs études. La Faculté des sciences est en bonne position. La Faculté de médecine est légèrement mieux placée que les sciences. Des précisions sur cette enquête seront données lors d'une prochaine séance.

## 6. Elections générales 2017

M. Schaller rappelle les informations mentionnées sur la page web :

<https://www.unige.ch/rectorat/elections/election-generales-2017/>

Il mettra les formulaires à disposition à la fin de la séance et invite les membres à candidater à nouveau.

## 7. Remplacement des Profs. Williams et Duminil, membres du corps professoral

Le corps professoral propose de remplacer les sièges vacants par :

- la Prof. Corinne Charbonnel, professeure associée au Département d'astronomie
- le Prof. Yvan Velenik, professeur ordinaire à la Section de mathématiques

Il est rappelé qu'après la séance, ces deux noms seront affichés pendant 30 jours. Passé ce délai et sans oppositions reçues, ces 2 personnes seront élues tacitement.

#### **8. Modification du règlement du Master en biologie chimique**

Le Prof. Soldati présente l'exposé des motifs annexé à l'ordre du jour sur le web.

Fraude et plagiat : il est indiqué qu'en cas de fraude et plagiat c'est la section qui tranche. S'agit-il de la Section de chimie et biochimie ou la Section de biologie ? Le Prof. Soldati répond qu'il s'agit de la Section de chimie et biochimie.

C. Egger s'étonne du gros changement de crédits des cours à option. J. Moser explique qu'il s'agit de mettre en conformité la liste A et B.

Champs d'application : la phrase est trop lourde. Elle pourrait être remplacée par « le règlement est appliqué à tous les étudiants ».

Soumise au vote, la modification est acceptée (16 oui, 0 non, 2 abstentions).

#### **9. Modification du règlement et du plan d'études du Bachelor en sciences informatiques**

Le Prof. Marchand-Maillet présente l'exposé des motifs annexé à l'ordre du jour sur le web.

Il est demandé si le projet de semestre est supprimé. Le Prof. Marchand-Maillet répond que celui-ci sera validé sous forme d'un certificat et qu'il sera de toute façon fait dans le cadre du Bachelor.

Une discussion s'engage sur le travail de documentaire et sur le terme « d'examen » sachant que la validation de ce cours est sous forme d'un certificat. Il est proposé de supprimer le terme « examen », celui-ci prêtant à confusion. Le choix est laissé à l'enseignant des conditions de validation de ce travail.

Le Président doit quitter la séance. Le Prof. Huysecom le remplace.

Soumise au vote, la modification est acceptée à l'unanimité (16 oui, 0 non).

#### **10. Modification du plan d'études de la Master en sciences informatiques**

Le Prof. Marchand-Maillet présente l'exposé des motifs annexé à l'ordre du jour sur le web.

Soumise au vote, la modification est acceptée à l'unanimité (16 oui, 0 non).

#### **11. Modification du règlement et du plan d'études du Master en pharmacie**

Le Prof. Rudaz présente l'exposé des motifs annexé à l'ordre du jour sur le web au moyen d'une présentation qui est jointe au présent procès-verbal.

J. Moser demande si l'étudiant qui n'aura pas encore terminé son stage et qui n'aura, par conséquent, pas totalisé les 20 crédits, sera éliminé. Elle explique qu'en Section de biologie, la responsable du Secrétariat-étudiants lui communique les personnes qui ne doivent pas être éliminées, car leurs stages sont en train de se finir.

Le Prof. Marchand-Maillet précise que son Département est également confronté au même problème et conseille de vraiment insister sur la communication aux étudiants.

Le Doyen suggère que les règlements et plans d'études soient transmis à J. Moser avant le Conseil participatif.

Soumise au vote, la modification est acceptée à l'unanimité (14 oui, 0 non).

#### **12. MUSE : master spécialisé – critères de sélection**

Le Prof. Patel présente l'exposé des motifs annexé à l'ordre du jour sur le web.

Une discussion s'engage sur la nécessité de faire des stages et leur pertinence. Il est précisé que si un étudiant n'a pas fait de stage, il n'est pas éliminé d'office, mais s'il le fait, il aura un avantage.

Il est rappelé que tous les Masters sont soumis à des conditions.

Soumise au vote, la proposition est acceptée (12 oui, 1 non, 5 abstentions).

### **13. Divers**

- Cafétéria : C. Egger rappelle qu'après la dernière séance, un groupe de travail a été créé pour participer à la sélection du nouveau prestataire qui reprendra les cafétérias de Sciences II, CMU et pharmacie. Des réunions ont eu lieu toutes les semaines et un sondage a été lancé pour avoir une idée précise des besoins des utilisateurs. Trois prestataires ont répondu à l'appel à candidature, une présentation de leurs services a été faite. Le groupe de travail doit se réunir pour remplir le questionnaire d'évaluation de la DIBAT et une décision sera prise en fin de semaine. Le groupe de travail souhaiterait pouvoir évaluer le prestataire retenu pendant son mandat de 10 ans. X. Perret pense que c'est une très bonne chose d'évaluer et que cela devrait figurer dans le contrat. L. Truscello explique que le contrat ne peut pas être modifié, car il a été joint à l'appel à candidatures. Le Doyen propose que ceci fasse office de motion et qu'il soit mentionné que les membres du Conseil participatif sont favorables à la modification de ce point dans le contrat.

L. Truscello ajoute qu'en cours de procédure, le groupe de travail s'est aperçu qu'une liste de prix maximum était fixée par le DIP pour divers articles de restauration. Cette liste, qui figure en annexe au présent procès-verbal, est la même pour tous les collèges de Genève. La majoration de 30% et 50 % y est inscrite ainsi que dans le contrat. De plus, certaines cafétérias en Suisse bénéficient de subventions offertes par certaines Universités, telles que les loyers offerts ou installations de cuisine offertes également. Le groupe de travail souhaiterait prendre contact avec le Rectorat afin de voir s'il était possible également de pouvoir bénéficier de telles subventions pour réduire les prix aux étudiants. Il souhaiterait également que le DIP revoie sa liste de prix, notamment des boissons.

### **14. Conclusion**

Fin de la séance : 19h

**Prochaine séance : 25 avril 2017**

Axel Castillo, Président